

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'Allocation et d'impact des émissions sociales de l'Unédic

25 février 2025

PARAMÈTRES DE VÉRIFICATION

Type(s) de rapport

- Rapport d'allocation et d'impact des émissions sociales

Norme(s) pertinente(s)

- Le Cadre Harmonisé pour les évaluations d'impact des obligations sociales (« Harmonised Framework for Impact Reporting for Social Bonds » ou « HFIRSB »), l'International Capital Market Association (ICMA), septembre 2024

Portée de la vérification

- Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic (au 20 janvier 2025)
- Le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic (au 30 juin 2020)
- Identification des obligations :

Date d'émission	ISIN	Date d'échéance	Montant collecté
26 avril 2023	FR001400HQB8	10 ans	1 milliard euros

Cycle de vie

- Vérification post-émission

Validité

- Tant qu'aucune modification n'est apportée par L'Émetteur à son Rapport d'allocation et d'impact au 20 janvier 2025

TABLE DES MATIÈRES

PORTÉE DE LA REVUE EXTERNE	3
APERÇU D'UNÉDIC	3
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	4
RAPPORT EXAMEN ÉVALUATION.....	5
PARTIE I : ALIGNEMENT SUR LES ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS SOCIALES DE L'UNÉDIC.....	5
PARTIE II : ÉVALUATION PAR RAPPORT AU CADRE HARMONISÉ POUR LES ÉVALUATIONS D'IMPACT DES ÉMISSIONS SOCIALES.....	6
PARTIE III : PUBLICATION DE L'ALLOCATION DES PRODUITS ET SOLIDITÉ DES INDICATEURS DE RAPPORT SUR LES RÉALISATIONS ET LES RÉSULTATS	11
ANNEXE 1 : Méthodologie	15
ANNEXE 2 : Processus de gestion de la qualité.....	16
À propos de cette Revue de rapport.....	17

PORTÉE DE LA REVUE EXTERNE

L'Unédic (l'« Émetteur ») a demandé à ISS-Corporate de fournir un Revue de rapport¹ sur son Rapport d'allocation et d'impact en évaluant :

1. L'alignement du Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic (au 20 janvier 2025) sur les engagements énoncés dans le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic (au 30 juin 2020).²
2. Le Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic, comparés au Cadre Harmonisé pour les évaluations d'impact des obligations sociales (HFIRSB), administré par l'International Capital Market Association (ICMA).
3. La publication d'informations sur l'allocation des produits et la solidité des indicateurs du rapport : la conformité des indicateurs d'impact aux meilleures pratiques du marché et leur pertinence pour l'obligation sociale émise.

APERÇU D'UNÉDIC

L'Unédic propose des services d'information pour comprendre les règles de l'assurance chômage.

¹ Aucune assurance limitée ou raisonnable n'est fournie sur les informations présentées dans le Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic. Une revue du rapport d'allocation et d'impact de l'utilisation des produits est effectuée uniquement conformément aux principes fondamentaux et recommandations des normes de l'ICMA (Principes applicables aux Obligations Sociales), le cas échéant, et aux critères décrits dans le Cadre sous-jacent. L'évaluation repose uniquement sur les informations fournies dans le rapport d'allocation et d'impact. L'Émetteur est responsable de la préparation du rapport, y compris de l'application de méthodes et de procédures de contrôle interne conçues pour garantir que les informations relatives à l'objet ne comportent pas d'anomalies significatives

² Le Cadre a été évalué conformément aux Principes applicables aux Obligations Sociales au 30 juin 2020.

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

SECTION DE RÉVISION	RÉSUMÉ	ÉVALUATION
<p>Partie I</p> <p>Alignement sur les engagements de L'Émetteur énoncés dans le Cadre</p>	<p>Le Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic répond aux engagements de l'Émetteur énoncés dans le Cadre d'émissions sociales.</p>	<p>Aligné</p>
<p>Partie II</p> <p>Alignement sur le HFIRSB</p>	<p>Le Rapport d'allocation et d'impact est conforme au HFIRSB. L'Émetteur suit certains principes fondamentaux et, le cas échéant, des recommandations clés.</p> <p>L'Émetteur fournit des informations transparentes sur le niveau de rapport attendu ainsi que sur la fréquence, l'étendue et la durée, conformément aux meilleures pratiques du marché. L'Unédic a respecté les principales recommandations en établissant un rapport au niveau de la catégorie de projet, en fournissant une description détaillée des projets et en rendant compte de l'impact global et de la part au prorata. L'Émetteur est transparent sur le niveau et la période du rapport, ainsi que sur le calendrier de déboursement et la méthodologie du rapport de l'impact.</p>	<p>Aligné</p>
<p>Partie III</p> <p>La publication de l'allocation des produits et la solidité des indicateurs du rapport</p>	<p>L'allocation des produits de l'obligation a été publiée, avec une ventilation détaillée des différentes catégories de projets éligibles, comme proposé dans le Cadre.³</p> <p>Le Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic a adopté une méthodologie appropriée pour rendre compte des réalisations et des résultats générés en fournissant des informations complètes sur l'origine des données, les méthodologies de calcul et le niveau de détail, reflétant les meilleures pratiques du marché.</p>	<p>Positive</p>

³ L'évaluation repose sur les informations fournies dans le rapport de l'Émetteur. L'Émetteur est responsable de la préparation du rapport, y compris de l'application de méthodes et de procédures conçues pour garantir que les informations relatives à l'objet ne comportent pas d'anomalies significatives.

RAPPORT EXAMEN ÉVALUATION

PARTIE I : ALIGNEMENT SUR LES ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS SOCIALES DE L'UNÉDIC ⁴

Le tableau suivant évalue le Rapport d'allocation et d'impact par rapport aux engagements énoncés dans le Cadre de l'Unédic, qui reposent sur les exigences fondamentales des Principes applicables aux Obligations Sociales ainsi que sur les meilleures pratiques du marché.

PRINCIPES FONDAMENTAUX	AVIS	ALIGNEMENT SUR L'ENGAGEMENT
Processus d'évaluation et de sélection des projets	<p>L'Unédic confirme qu'elle suit la description du Processus d'évaluation et de sélection des projets fournie par le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic. L'Émetteur a appliqué les critères d'éligibilité définis dans le Cadre pour déterminer si les projets entrent dans les catégories définies.</p> <p>Les risques ESG associés aux catégories de projets sont identifiés et gérés de manière appropriée, comme le prévoit le Cadre.</p>	✓
Gestion des produits	<p>L'Unédic confirme qu'elle suit la description du Processus de gestion des produits fournie par le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic.</p> <p>Les produits collectés sont égaux au montant alloué aux projets éligibles, sans exception. Les produits sont suivis de manière appropriée et attestés dans le cadre d'un processus interne formel.</p>	✓
Rapport	<p>Le rapport est conforme aux engagements initiaux définis dans le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic.</p> <p><i>Une analyse plus approfondie de cette section est disponible dans la Partie III du présent rapport.</i></p>	✓

⁴ Le Cadre de l'Unédic a été évalué comme étant aligné avec les Principes applicables aux Obligations Sociales (as of June 2020) au 30 juin 2020.


PARTIE II : ÉVALUATION PAR RAPPORT AU CADRE HARMONISÉ POUR LES ÉVALUATIONS D'IMPACT DES ÉMISSIONS SOCIALES

L'établissement de rapports est une composante essentielle des Principes applicables aux Obligations Sociales (SBP) et la transparence est particulièrement utile pour communiquer l'impact attendu et/ou réalisé des projets sous la forme d'un rapport annuel. Les Émetteurs d'obligations sociales sont tenus de rendre compte à la fois de l'Utilisation des produits des obligations sociales et de leur impact social au moins une fois par an jusqu'à l'allocation complète. Le HFIRSB a été choisi comme référence pour cette analyse, car il représente la norme la plus largement adoptée.

Le tableau ci-dessous évalue le Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic par rapport au HFIRSB.

PRINCIPES FONDAMENTAUX		
HFIRSB	RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT	ÉVALUATION
Rapports annuels	<p>L'Unédic a publié le rapport dans l'année suivant l'émission. Le rapport sera disponible sur le site web de l'Unédic.</p> <p>Pour illustrer l'impact social des projets, le rapport inclut des mesures quantitatives de performance, lorsque cela est possible.</p>	✓
Processus interne formel d'allouer des produits	<p>Les produits qui ont été alloués à des projets sociaux à la date du rapport d'allocation et d'impact ont uniquement été alloués à des projets sociaux répondant aux critères d'éligibilité énoncés dans le Cadre.</p>	✓
Allocation des produits à des catégories de projets sociaux	<p>Conformément aux critères établis dans le Cadre, en conformité avec les Principes applicables aux Obligations Sociales, l'Unédic a alloué les produits nets de l'obligation émise en vertu du présent Cadre à des projets éligibles existants dans la catégorie suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement socio-économique <p>L'Émetteur identifie l'alignement de la catégorie de projet avec les objectifs sociaux ou de développement sur l'ensemble du marché.</p>	✓

<p>Population(s) cible(s) identifiée(s)</p>	<p>L'Émetteur a défini des populations cibles pour la catégorie de projet Développement socio-économique.</p> <p>L'Émetteur explique pourquoi les groupes cibles ont été sélectionnés et fait référence aux seuils des populations ciblées dans son rapport.</p>	<p>✓</p>
<p>Réalisation, résultats et/ou impact des projets au niveau du projet ou du portefeuille</p>	<p>L'Émetteur s'est référé aux listes et catalogues d'indicateurs existants de l'Annexe III du HFIRSB et indique clairement quels sont les indicateurs utilisés qui se rapportent aux résultats et aux réalisations (c'est-à-dire le nombre d'entrées en Contrat de sécurisation professionnelle et le taux de satisfaction global des bénéficiaires du Contrat de sécurisation professionnelle). Les indicateurs choisis reflètent les changements sociaux et sont complétés par des informations qualitatives.</p> <p>Une analyse détaillée des indicateurs du rapport est disponible dans la Partie III du présent rapport.</p>	<p>✓</p>
<p>Illustration des impacts sociaux</p>	<p>L'Émetteur présente résultats sociaux attendus des projets à l'aide d'indicateurs quantitatifs.</p> <p>Le Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) est conçu pour aider les salariés licenciés pour raisons économiques à se réorienter professionnellement. Il offre une combinaison de compensation financière et d'accompagnement renforcé pour accélérer leur retour à l'emploi tout en sécurisant leurs revenus.</p> <p>L'Émetteur rend compte des impacts réels annuels (ex post).</p> <p>L'Émetteur indique également la méthodologie utilisée pour estimer les résultats. De plus amples informations sont disponibles dans la Partie III.</p>	<p>✓</p>
<p>Part calculée au prorata des résultats de l'impact global des projets ou du portefeuille de projets</p>	<p>L'Émetteur rend compte de la part calculée au prorata des résultats de l'impact global des projets ou du portefeuille de projets.</p>	<p>✓</p>

Gestion des risques ESG	L'Émetteur a mis en place un système pour identifier et gérer les risques ESG liés aux projets financés.	
-------------------------	--	---

RECOMMANDATIONS

HFIRSB	RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT	ÉVALUATION
Rapport au niveau du projet ou du portefeuille	Le rapport a été établi obligation par obligation, c'est-à-dire qu'une émission sociale est liée à un ou plusieurs projets spécifiques. L'Unédic a fourni le projet auquel les produits d'émission sociale ont été alloués.	✓
Période du rapport	Tous les produits ont été alloués à des projets sociaux. Seuls les financements de projets décaissés et dont l'éligibilité a été confirmée par le Comité d'émissions sociales jusqu'au 31 décembre 2020 sont inclus dans le rapport d'allocation et d'impact.	✓
Publier des descriptions détaillées des projets	L'Émetteur fournit des détails sur les projets (par exemple, le contexte, la région, la population cible, les réglementations applicables, la situation de référence et les circonstances dans le pays et la région où les projets sont situés).	✓
Rapports du déboursement	Les produits de l'émission d'obligations sociales ont été utilisés pour financer un projet existant. L'Émetteur présente un tableau indiquant l'année au cours de laquelle les déboursements ont été effectués en faveur des projets éligibles déclarés.	✓
Indiquer le montant total signé et le montant du produit des obligations sociales alloué aux déboursements éligibles	L'Unédic indique montant total signé et le montant du produit de l'émission d'obligations sociales affecté aux déboursements éligibles. Montant signé : 1,2 milliard d'euros. Montant alloué : 1 milliard d'euros.	✓
Rapport sur les indicateurs de base spécifiques au secteur pertinent	Le HFIRSB ne définit actuellement que des indicateurs de base pour les logements abordables. Pour les autres catégories, L'Émetteur se réfère aux indicateurs de production et de résultat de l'annexe III du HFIRSB.	N/A
Publier des informations sur la méthodologie et les hypothèses	Le nombre d'entrées en CSP est obtenu par la Direction d'Études et Analyses, qui a accédé aux données fournies par le Fichier national des allocataires, une base de données relationnelle	✓

utilisées pour le calcul des indicateurs d'impact

historique composée d'éléments relatifs à l'indemnisation et aux différentes aides accordées aux demandeurs d'emploi. Pour le taux de satisfaction global des bénéficiaires du CSP, l'Unédic s'appuie sur les données de France Travail. L'enquête de satisfaction CSP est réalisée par IPSOS pour le compte de France Travail. Les deux indicateurs sont des chiffres absolus.

Rapport sur l'impact global et le prorata des résultats globaux

L'Émetteur rend compte de l'impact global de chaque projet et du prorata des résultats de l'impact global des projets.



Projets partiellement éligibles

Tous les projets sont éligibles à 100 % pour le financement.

N/A

Rapport sur les impacts estimés sur toute la durée de vie et/ou sur la durée de vie économique du projet en années

L'Émetteur indique la durée de vie économique estimée du projet en années.



AVIS

Unédic suit certains des principes fondamentaux et des principales recommandations du HFIRSB. L'Émetteur fournit des informations transparentes sur le niveau d'information attendu ainsi que sur la fréquence, l'étendue et la durée, conformément aux meilleures pratiques du marché. L'Unédic a respecté les principales recommandations en établissant un rapport au niveau de la catégorie de projet, en fournissant une description détaillée des projets et en rendant compte de l'impact global et du prorata des résultats. L'Émetteur est transparent sur le niveau et la période du rapport, ainsi que sur le calendrier de déboursement et la méthodologie du rapport de l'impact.

PARTIE III : PUBLICATION DE L'ALLOCATION DES PRODUITS ET SOLIDITÉ DES INDICATEURS DE RAPPORT SUR LES RÉALISATIONS ET LES RÉSULTATS

Allocation de l'Utilisation des produits

Le rapport sur l'allocation de l'Utilisation des produits met les impacts en perspective avec le nombre d'investissements alloués aux différentes catégories d'Utilisation des produits.

Le rapport sur l'allocation de l'Utilisation des produits a été établi dans les deux ans suivant l'émission, après l'allocation complète des produits.

Produits alloués aux projets éligibles

L'allocation des produits est ventilée au niveau de la catégorie du projet. L'Émetteur a fourni des détails sur le type de projets inclus dans le portefeuille.

La section d'allocation du Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic est conforme aux meilleures pratiques du marché en fournissant des informations sur :

- Le nombre de projets (re)financés.
- Le montant total des produits en milliards d'euros (1 milliard).
- Le nombre de entrées par catégorie de projet.
- Les dépenses annuelles par catégorie de projet.
- Le profil des bénéficiaires répartis par sexe, qualification, âge et catégorie socio-professionnelle.
- Le profil des investisseurs répartis par type et par zone géographique.


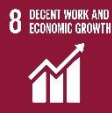
Indicateurs de rapport sur les réalisations et les résultats

Le tableau ci-dessous présente une évaluation indépendante du rapport de l'Émetteur et la publication d'informations sur la réalisation et le résultat des projets à l'aide d'indicateurs.

ÉLÉMENT	ÉVALUATION
<p>Pertinence</p>	<p>Les indicateurs de réalisation et de résultat choisis par L'Émetteur pour cette obligation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le nombre d'entrées en CSP b) Le taux de satisfaction globale des bénéficiaires du CSP <p>Ces indicateurs sont quantitatifs et importants pour les catégories d'Utilisation des produits financées par cette obligation. L'indicateur du nombre d'entrées en CSP est conforme aux paramètres suggérés pour les rapports d'impact par le HFIRSB pour les évaluations d'impact des projets de développement socio-économique et donc conforme aux meilleures pratiques du marché. Le taux de satisfaction global n'est pas inclus dans les indicateurs d'impact suggérés par le HFIRSB pour les projets de développement socio-économique.</p>
<p>Sources de données et méthodologies d'évaluation quantitative</p>	<p>Le nombre d'entrées en CSP est obtenu par la Direction d'Études et Analyses, qui a accédé aux données fournies par le Fichier national des allocataires, une base de données relationnelle historique composée d'éléments relatifs à l'indemnisation et aux différentes aides accordées aux demandeurs d'emploi.</p> <p>Pour le taux de satisfaction globale des bénéficiaires du CSP, l'Unédic s'appuie sur les données de France Travail. L'enquête de satisfaction CSP est réalisée par IPSOS pour le compte de France Travail.</p>
<p>Sélection de la référence</p>	<p>L'Émetteur présente des chiffres absolus sans tenir compte d'une référence.</p>
<p>Échelle et niveau de détail</p>	<p>Les données d'impact sont présentées au niveau de la catégorie d'Utilisation des produits pour les indicateurs.</p>

Cartographie de haut niveau des indicateurs d'impact avec les objectifs de développement durable des Nations unies

Sur la base des catégories de projet financées et refinancées par les obligations telles que publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact de l'Émetteur, l'indicateur adopté ou les indicateurs d'impact adoptés par l'Unédic pour ses émissions sociales peuvent être cartographiés par rapport aux ODD suivants, selon ISS ESG SDG Assessment (SDGA), une méthodologie exclusive conçue pour évaluer l'impact des produits ou services d'un Émetteur sur les ODD des Nations unies.

INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>Développement socio-économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre d'entrées en CSP ▪ Le taux de satisfaction globale des bénéficiaires du CSP 	 

AVIS

L'allocation des produits de l'obligation a été publiée, avec une ventilation détaillée entre les différentes catégories de projets éligibles, comme le propose le Cadre. Le Rapport d'allocation et d'impact a adopté une méthodologie appropriée pour rendre compte de l'impact généré en fournissant des informations complètes sur l'origine des données, les méthodologies de calcul et le niveau de détail, reflétant ainsi les meilleures pratiques du marché. En outre, les indicateurs d'impact utilisés s'alignent sur les meilleures pratiques du marché en utilisant les paramètres recommandés par le HFIRSB.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

1. Validité de la Revue externe ("Revue externe") : Valable tant que L'Émetteur ne modifie pas ses rapports d'allocation et d'impact (en date du 20 janvier 2025).
2. ISS Corporate Solutions, Inc. (« ISS-Corporate »), filiale entièrement au Institutional Shareholder Services Inc. (« ISS »), vend, prépare et émet des Revues externes, sur la base de la méthodologie propriétaire d'ISS-Corporate. Ce faisant, ISS-Corporate adhère à des procédures normalisées conçues pour garantir une qualité constante.
3. Les Revues externes sont basées sur des données fournies à ISS-Corporate par la partie contractante et peuvent changer à l'avenir, en fonction notamment de l'évolution des références du marché et de la méthodologie d'ISS-Corporate. ISS-Corporate ne garantit pas que les informations présentées dans cet examen externe sont complètes, exactes ou à jour. ISS-Corporate ne peut être tenu responsable de l'utilisation de ces examens externes ou de toute information qu'ils contiennent. Si la Revue externe est fournie en anglais et dans d'autres langues, en cas de conflit, la version anglaise prévaudra.
4. Les déclarations d'opinion et les jugements de valeur émis par ISS-Corporate ne sont pas des recommandations d'investissement et ne constituent en aucun cas une recommandation d'achat ou de vente d'un instrument financier ou d'un actif. En particulier, la Revue externe n'est pas une évaluation de la rentabilité économique et de la solvabilité d'un instrument financier, mais se réfère exclusivement à des critères sociaux et environnementaux.
5. La présente Revue externe, certaines images, certains textes et graphiques qu'elle contient, ainsi que la mise en page et le logo de la société ISS-Corporate, sont la propriété d'ISS-Corporate (ou de ses concédants de licence) et sont protégés par la législation sur les droits d'auteur et les marques déposées. Toute utilisation de cette propriété d'ISS-Corporate nécessite l'accord écrit préalable d'ISS-Corporate. Par utilisation, on entend notamment la copie ou la duplication de l'examen externe en tout ou en partie, la distribution de l'examen externe, à titre gratuit ou onéreux, ou l'exploitation de cet examen externe de toute autre manière concevable.

© 2025 | ISS Corporate Solutions, Inc.

ANNEXE 1 : Méthodologie

Revue des rapports post-émission

La Revue de rapport d'ISS-Corporate fournit une évaluation des transactions labellisées par rapport aux normes internationales en utilisant la [méthodologie](#) propriétaire d'ISS-Corporate.

Cartographie de haut niveau des ODD

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) ont été approuvés en septembre 2015 par les Nations unies et constituent un point de référence pour les opportunités et les enjeux clés vers un avenir plus durable. En utilisant une méthodologie propriétaire basée sur les obligations vertes, sociales et de développement durable de l'ICMA : A High-Level Mapping to the Sustainable Development Goals de l'ICMA, une cartographie de haut niveau des Objectifs de développement durable, la mesure dans laquelle les rapports et les catégories de projets de l'Émetteur contribuent aux ODD correspondants est identifiée.

ANNEXE 2 : Processus de gestion de la qualité

RESPONSABILITÉ DE L'ÉMETTEUR

La responsabilité de L'Émetteur était de fournir des informations et des documents sur :

- Rapport d'allocation et d'impact
- Le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic
- Allocation des produits
- Indicateurs d'impact du rapport
- Méthodologies et hypothèses pour la collecte et le calcul des données
- Gestion des risques ESG

PROCESSUS DE VÉRIFICATION DE L'ISS-CORPORATE

Depuis 2014, ISS Group, dont ISS-Corporate fait partie, s'est forgé une réputation de leader d'opinion très réputé sur le marché des obligations vertes et sociales et est devenu l'un des premiers vérificateurs agréés par la CBI.

La présente Revue de rapport indépendante a été réalisée en suivant les Lignes Directrices pour les Revues Externes des obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable de l'ICMA, ainsi que sa méthodologie, en tenant compte, le cas échéant, de la norme ISAE 3000 (Révisée) « Missions d'assurance autres que les audits ou les examens limités d'informations financières historiques ».

L'engagement avec l'Unédic a eu lieu en janvier à février 2025.

PRATIQUES COMMERCIALES D'ISS-CORPORATE

ISS-Corporate a effectué cette vérification dans le strict respect du Code de déontologie du Groupe ISS, qui énonce des exigences détaillées en matière d'intégrité, de transparence, de compétence professionnelle et de diligence, de comportement professionnel et d'objectivité pour les activités d'ISS et les membres de l'équipe. Ce code est conçu pour garantir que la vérification est effectuée de manière indépendante et sans conflit d'intérêts avec d'autres parties du Groupe ISS.

À propos de cette Revue de rapport

Les entreprises font appel à ISS-Corporate pour son expertise en matière de conception et de gestion des programmes de gouvernance, de rémunération, de durabilité et de cybersécurité qui s'alignent sur les objectifs de l'entreprise, réduisent les risques et gèrent les besoins d'une base d'actionnaires diversifiée en fournissant des données, des outils et des services de conseil de premier ordre.

ISS-Corporate évalue l'alignement du rapport de l'Émetteur sur les principes externes (par exemple, les Principes applicables aux Obligations Vertes/Sociales), évalue l'alignement du rapport de l'Émetteur sur les engagements du Cadre respectif, et la publication d'informations sur l'allocation des produits, les sources des données et les méthodologies de calcul des indicateurs de rapport par rapport aux meilleures pratiques du marché. Conformément à ces lignes directrices, nous rédigeons une Revue de rapport indépendante afin que les investisseurs soient aussi bien informés que possible de l'allocation des produits et de l'impact du ou des instruments de finance durable.

Veillez consulter le [site web](#) d'ISS-Corporate pour en savoir plus sur les services que nous proposons aux émetteurs d'obligations.

Pour plus d'informations sur les services de Revue de rapport, veuillez contacter SPOsales@iss-corporate.com.

Équipe de projet

Chef de projet

Vittoria Favalaro

Analyste

Recherche en finance durable

Supervision du projet

Marie-Bénédicte Beaudoin

Directeur exécutif

Responsable de la recherche en finance durable